Nations Unies A/62/6 (Sect. 8)

Assemblée générale

Distr. générale
30 avril 2007
Français
Original : anglais

Soixante-deuxième session

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009*

Titre III
Justice internationale et droit international

Chapitre 8
Affaires juridiques

[Programme 6 (Plan-programme biennal et priorités pour la période 2008-2009)]**

Table des matières

		Page
	Vue d'ensemble	3
A.	Organes directeurs	8
	1. Commission du droit international	8
	2. Commission des Nations Unies pour le droit commercial international	9
B.	Direction exécutive et administration	10
C.	Programme de travail	12
	Sous-programme 1. Services juridiques fournis à l'ensemble du système des Nations Unies	13
	Sous-programme 2. Services juridiques généraux fournis aux organes et aux programmes des Nations Unies	17
	Sous-programme 3. Développement progressif et codification du droit international	20
	Sous-programme 4. Droit de la mer et affaires maritimes	24

* Une version condensée du budget-programme approuvé paraîtra ultérieurement en tant que *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-deuxième session, Supplément nº 6* (A/62/6/Add.1).

** *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante et unième session, Supplément nº 6* (A/61/6/Rev.1).

07-32485 (F) 080607 110607

Sous-programme 5. Harmonisation, modernisation et unification progressives du droit commercial international 29

Sous-programme 6. Garde, enregistrement et publication des traités 33

D. Appui au programme 38

Annexe

Produits de l'exercice 2006-2007 non reconduits en 2008-2009 41

Vue d'ensemble

8.1 Ce programme a pour but général de favoriser une meilleure compréhension par les États Membres des principes et des normes du droit international et d'en assurer le respect afin de contribuer à la réalisation des objectifs de l'Organisation des Nations Unies.

8.2 Le mandat du programme est établi par les principaux organes de décision de l'Organisation conformément à la Charte des Nations Unies et au Statut de la Cour internationale de Justice.

8.3 Au sein du Secrétariat, la responsabilité de l'exécution de ce programme incombe au Bureau des affaires juridiques, qui fournit un appui juridique centralisé et unifié au Secrétariat, ainsi qu'aux organes principaux et autres organes de l'Organisation, soutient le développement de la justice internationale, contribue au développement progressif et à la codification du droit international public et commercial, encourage le renforcement et le développement de l'ordre juridique international régissant les mers et les océans, enregistre et publie les traités, et assume les fonctions de dépositaire du Secrétaire général.

8.4 Le Bureau dispensera aux organes de décision de l'ONU et à ses États Membres, sur leur demande, des services et avis juridiques. Il s'emploiera à renforcer au sein du système des Nations Unies le respect de la primauté du droit, en particulier l'observation des dispositions de la Charte et des résolutions, décisions, règlements, règles et traités émanant de l'Organisation. Il œuvrera également en faveur de l'égalité des sexes, selon qu'il conviendra, dans ses avis et activités.

8.5 Le Bureau travaille en collaboration avec d'autres départements et bureaux du Secrétariat, des organismes des Nations Unies et des organismes extérieurs au système, y compris des organes créés en vertu d'instruments internationaux, des organisations intergouvernementales, interrégionales, régionales ou nationales, des organisations non gouvernementales et des établissements universitaires. Cette collaboration prend plusieurs formes, dont les suivantes :

a) Coordination des activités interdépartementales et liaison avec les organes du système des Nations Unies traitant de questions juridiques, les bureaux extérieurs et les conseillers juridiques ou attachés de liaison en mission sur le terrain ou affectés à d'autres services du Secrétariat;

b) Organisation de réunions avec les conseillers juridiques du système des Nations Unies et participation à ces réunions, coopération avec les institutions spécialisées et organismes apparentés et coordination des arrangements institutionnels d'intérêt commun;

c) Représentation du Secrétaire général et du Conseiller juridique aux réunions et conférences organisées par l'ONU ou sous l'égide de gouvernements, d'organisations intergouvernementales ou d'autres institutions internationales.

8.6 La liste des publications à inscrire au programme de travail a été étudiée pour chaque sous-programme. La répartition prévue entre publications en série et publications isolées est indiquée sommairement ci-après et de manière détaillée dans le descriptif des produits de chaque sous-programme.

Tableau 8.1

Répartition des publications

Publications	*2004-2005 (nombre effectif)*	*2006-2007 (nombre estimatif)*	*2008-2009 (nombre estimatif)*
Publications en série	211	221	173
Publications isolées	12	21	10
Total	**223**	**242**	**183**

8.7 Il est proposé de créer un Bureau du Secrétaire général adjoint pour aider le Secrétaire général adjoint aux affaires juridiques et Conseiller juridique dans la direction exécutive et l'administration du Bureau des affaires juridiques. Ce bureau coordonnerait les activités du Bureau des affaires juridiques, fournirait un appui au Conseiller juridique et assurerait une coordination des activités avec les conseillers juridiques des organismes des Nations Unies. Pour le créer, les postes de secrétaire général adjoint et d'assistant personnel [agent des services généraux (Autres classes)] seraient redéployés du Bureau du Conseiller juridique, et un poste P-3 du Service administratif et un poste d'agent des services généraux (Autres classes) seraient redéployés de la Section des traités. Il est également prévu de créer un nouveau poste (P-5) d'assistant spécial du Conseiller juridique.

8.8 L'exécution du sous-programme 1 incombe au Bureau du Conseiller juridique, qui continuera d'assister les organes principaux et subsidiaires de l'Organisation des Nations Unies en donnant rapidement des avis juridiques de qualité, en établissant des rapports et des analyses, et en participant à des réunions. L'appui au développement de la justice pénale internationale est le domaine dans lequel le Bureau a fait porter le gros de ses efforts. Le Bureau aide les tribunaux internationaux et les tribunaux bénéficiant d'une assistance internationale, existants et futurs, en les conseillant sur toute question juridique liée à leur activité. L'expansion des missions de maintien de la paix et de consolidation de la paix a entraîné une forte augmentation du volume de travail dans ce domaine. Certaines ressources affectées aux postes et à d'autres objets de dépense devront être redéployées pour financer le fonctionnement du Bureau du Secrétaire général adjoint.

8.9 Le sous-programme 2 relève de la Division des questions juridiques générales, qui fournit des services et un appui juridiques aux organes et programmes des Nations Unies. La Division s'efforce de fournir dans les meilleurs délais des avis, une assistance et des services juridiques aux diverses composantes de l'Organisation (Siège, commissions régionales, autres bureaux hors Siège, missions de maintien de la paix et autres missions) et des organes subsidiaires dotés d'un budget distinct, afin de protéger les droits de l'Organisation et d'éliminer ou de réduire au minimum le risque que sa responsabilité soit engagée du fait de ses activités. La Division reçoit toujours plus de demandes de services juridiques visant en particulier l'appui à des missions de maintien de la paix et autres missions de ce type de l'Organisation, à des enquêtes internes et à l'élaboration et l'application de politiques de réforme. Enfin, conformément aux recommandations des vérificateurs internes et externes, la Division continuera d'œuvrer à l'amélioration des pratiques de passation des marchés en élaborant et en améliorant les contrats types et instruments connexes et en réformant les politiques et procédures en la matière. Pendant l'exercice 2008-2009, la Division continuera de fournir, sur demande, des avis, des services et un appui juridiques à l'ensemble de l'Organisation avec une enveloppe budgétaire presque identique à celle de l'exercice 2006-2007.

8.10 Pour ce qui est du sous-programme 3, la Division de la codification sera renforcée par le redéploiement d'un poste d'assistant d'édition et de publication assistée par ordinateur [agent des services généraux (1re classe)] de la Section des traités, dont le titulaire aidera à la diffusion

électronique du *Recueil des sentences arbitrales internationales*. L'achèvement des travaux de numérisation de la Division de la codification et la parution d'un nombre croissant de publications sous forme électronique permettront une légère réduction (18 000 dollars) des ressources nécessaires. La Division de la codification continuera d'apporter un appui à divers organes qui se consacrent au développement progressif du droit international et à sa codification, d'administrer le Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international et d'élaborer plusieurs publications importantes, périodiques ou non. La Division s'attachera également à informatiser progressivement la production de ces publications, dans le cadre du projet d'informatisation du Bureau.

8.11 En ce qui concerne le sous-programme 4, qui incombe à la Division des affaires maritimes et du droit de la mer, une augmentation de 7 000 dollars est demandée, essentiellement pour remplacer du matériel de bureautique. On s'attend, durant l'exercice 2008-2009, à une augmentation du volume d'activité liée aux demandes d'assistance juridique des États côtiers, à mesure que l'on se rapprochera de la date limite fixée pour saisir la Commission des limites du plateau continental, et à l'étude des questions ayant trait à la conservation et à l'exploitation durable de la diversité biologique marine dans les zones situées au-delà de la juridiction nationale. En outre, la Division devra assurer le suivi du processus consultatif concernant les affaires maritimes et le droit de la mer et fournir des services supplémentaires dans ce domaine, compte tenu, en particulier, du renforcement de la coopération avec les fonds, programmes et institutions du système des Nations Unies et de l'ordre du jour élargi de la réunion des États parties à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. À la demande de l'Assemblée générale, la Division renforcera et élargira les activités visant la création de capacités. Enfin, elle continuera de fournir des services consultatifs quant aux incidences que peuvent avoir les dispositions de la Convention sur les instruments juridiques existants ou envisagés et, eu égard en particulier au chapitre 17 d'Action 21, de contribuer et de participer aux activités et réunions des organes intergouvernementaux et des organisations non gouvernementales, ainsi qu'aux mécanismes envisagés de coopération interinstitutions.

8.12 En ce qui concerne le sous-programme 5, la Division, avec une enveloppe budgétaire presque identique à celle de l'exercice 2006-2007, continuera de fournir des services fonctionnels à la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI) et à ses groupes de travail, afin d'élargir le corpus des normes juridiques applicables de manière uniforme dans le monde entier et de préparer le programme de travail normatif de la Commission pour les années à venir. On veillera aussi à renforcer la coordination entre les organisations internationales dont les activités portent sur le droit commercial international, conformément au mandat de la CNUDCI, principal organe juridique des Nations Unies dans le domaine du droit commercial international.

8.13 En ce qui concerne le sous-programme 6, la Section des traités continue de perfectionner sa base de données, ses systèmes de traitement des données et la Collection des Traités des Nations Unies accessible en ligne. Ces améliorations permettront une automatisation accrue des processus liés à divers produits, tels que les notifications dépositaires, y compris leur diffusion sous forme électronique, la création d'un entrepôt de données aux fins d'analyse et d'établissement de rapports, une publication plus rapide des *Traités multilatéraux déposés auprès du Secrétaire général* et la publication en ligne. La Section des traités pourra publier les traités et les formalités conventionnelles en ligne presque immédiatement après leur enregistrement au Secrétariat. Elle pourra ainsi remplir sa mission de publication en temps utile sans être retardée par la traduction. En outre, elle continuera d'essayer de réduire les délais de reproduction de la version papier du *Recueil des Traités* des Nations Unies. Les ressources demandées pour la Section des traités pour l'exercice 2008-2009 font apparaître une diminution de 770 300 dollars. Compte tenu de la rationalisation des activités, il est proposé de redéployer de la Section des traités au Service administratif un poste P-4 qui sera occupé par un fonctionnaire d'administration et de redéployer

du Service administratif à la Section des traités un poste P-3 destiné à un informaticien qui aidera à la publication assistée par ordinateur, à la publication en ligne, à l'analyse des données et à la programmation. Il est également proposé de redéployer le poste d'assistant d'édition et de publication assistée par ordinateur [agent des services généraux (1re classe)] à la Division de la codification pour aider à la diffusion électronique du *Recueil des sentences arbitrales*. En outre, un poste d'agent des services généraux (Autres classes) destiné à un assistant juridique sera redéployé au Bureau du Secrétaire général adjoint. La diminution des ressources non affectées à des postes reflète la réduction du coût des services d'impression et de traitement des données, ainsi que l'amélioration des méthodes de travail de la Section au cours de plusieurs exercices successifs.

8.14 Le montant global des ressources nécessaires à la Section des traités pour l'exercice biennal 2008-2009 s'élève à 42 227 800 dollars avant actualisation des coûts, soit une augmentation de 74 800 dollars (0,2 %). L'enveloppe demandée, dont la répartition est indiquée dans le tableau 8.3 ci-après, tient compte, entre autres choses, de l'effet différé de la création d'un poste P-2 dans la Division des questions juridiques générales en 2006-2007, du nouveau poste P-5 d'Assistant spécial du Secrétaire général adjoint, des redéploiements effectués entre les sous-programmes pour créer le Bureau du Secrétaire général adjoint et des diminutions des ressources non affectées à des postes, comme indiqué ci-dessus.

8.15 On se souviendra que dans sa note adressée à l'Assemblée générale (A/61/758), le Secrétaire général a présenté ses observations sur les recommandations figurant dans le rapport du Groupe de la refonte du système d'administration de la justice des Nations Unies (A/61/205) et indiqué les délais et les ressources nécessaires pour mettre en œuvre ces recommandations. Les redéploiements de ressources proposés et l'augmentation demandée dans ladite note du Secrétaire général ne sont pas prévus dans le présent chapitre. Dans sa résolution 61/261, l'Assemblée a décidé d'instituer un nouveau système d'administration de la justice indépendant, transparent, professionnalisé, doté de ressources suffisantes et décentralisé. Elle a aussi prié le Secrétaire général de lui présenter à titre prioritaire, à la deuxième partie de la reprise de sa soixante et unième session, un rapport sur les ressources nécessaires à l'application de cette résolution et, au plus tard au début de la partie principale de sa soixante-deuxième session, des rapports sur les questions liées à la mise en place du nouveau système d'administration de la justice. Après examen, les décisions de l'Assemblée concernant ces rapports et les prévisions de dépenses afférentes seront prises en compte dans le crédit budgétaire au moment de l'adoption du budget-programme de l'exercice 2008-2009, en décembre 2007.

8.16 Les fonds extrabudgétaires, dont le montant est estimé à 11 894 500 dollars, serviront à financer des activités telles que l'apport d'un appui aux organismes des Nations Unies, aux opérations de maintien de la paix, à des colloques sur le droit commercial international et à l'action menée aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international.

8.17 Conformément à la résolution 58/269 de l'Assemblée générale, un montant de 1 096 400 dollars est prévu pour les activités de suivi et d'évaluation, dont 918 100 dollars au titre du budget ordinaire et 178 300 dollars au titre des fonds extrabudgétaires.

8.18 La répartition en pourcentage des ressources qu'il est proposé de consacrer au programme pendant l'exercice biennal 2008-2009 est indiquée dans le tableau 8.2 et la répartition par composante est présentée sous forme succincte dans les tableaux 8.3 et 8.4.

Tableau 8.2

Répartition des ressources par composante, en pourcentage

Composante	*Budget ordinaire*	*Fonds extrabudgétaires*
A. Organes directeurs		
1. Commission du droit international	4,6	–
2. Commission des Nations Unies pour le droit commercial international	1,2	–
Total (A)	**5,8**	**–**
B. Direction exécutive et administration	3,5	–
C. Programme de travail		
1. Services juridiques fournis à l'ensemble du système des Nations Unies	8,8	38,1
2. Services juridiques généraux fournis aux organes et aux programmes des Nations Unies	14,4	51,8
3. Développement progressif et codification du droit international	15,1	1,6
4. Droit de la mer et affaires maritimes	18,2	7,0
5. Harmonisation, modernisation et unification progressives du droit commercial international	14,1	1,5
6. Garde, enregistrement et publication des traités	15,4	–
Total (C)	**86,0**	**100,0**
D. Appui au programme	4,7	–
Total	**100,0**	**100,0**

Tableau 8.3

Ressources nécessaires, par composante

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Composante, programme ou sous-programme	*2004-2005 (dépenses effectives)*	*2006-2007 (crédits ouverts)*	*Augmentation*		*Total avant actualisation des coûts*	*Actualisation des coûts*	*2008-2009 (montant estimatif)*
			Montant	*Pourcentage*			
A. Organes directeurs	2 160,1	2 424,7	–	–	2 424,7	372,5	2 797,2
B. Direction exécutive et administration	–	–	1 462,6	–	1 462,6	80,7	1 543,3
C. Programme de travail	33 914,5	37 672,9	(1 335,9)	(3,5)	36 337,0	2 036,3	38 373,3
D. Appui au programme	1 672,8	2 055,4	(51,9)	(2,5)	2 003,5	121,8	2 125,3
Total (1)	**37 747,4**	**42 153,0**	**74,8**	**0,2**	**42 227,8**	**2 611,3**	**44 839,1**

2) *Fonds extrabudgétaires*

	2004-2005 (dépenses effectives)	*2006-2007 (montant estimatif)*	*2008-2009 (montant estimatif)*
Total (2)	**5 038,7**	**8 532,0**	**11 894,5**
Total [(1) + (2)]	**42 786,1**	**50 685,0**	**56 733,6**

Tableau 8.4

Postes nécessaires

	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		*Postes temporaires*				*Total*	
			Budget ordinaire		*Fonds extrabudgétaires*			
Catégorie	*2006-2007*	*2008-2009*	*2006-2007*	*2008-2009*	*2006-2007*	*2008-2009*	*2006-2007*	*2008-2009*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SGA	1	1	–	–	–	–	1	1
SSG	1	1	–	–	–	–	1	1
D-2	4	4	–	–	–	–	4	4
D-1	7	7	–	–	2	2	9	9
P-5	17	18	–	–	2	5	19	23
P-4/3	39	39	–	–	6	8	45	47
P-2/1	14	14	–	–	2	2	16	16
Total partiel	**83**	**84**	**–**	**–**	**12**	**17**	**95**	**101**
Agents des services généraux								
1re classe	11	11	–	–	–	–	11	11
Autres classes	48	48	–	–	6	6	54	54
Total partiel	**59**	**59**	**–**	**–**	**6**	**6**	**65**	**65**
Total	**142**	**143**	**–**	**–**	**18**	**23**[a]	**160**	**166**

[a] 10 postes [2 D-1, 1 P-5, 1 P-4, 1 P-3, 1 P-2 et 4 postes d'agent des services généraux (Autres classes)] financés au titre de l'appui aux structures administratives extrabudgétaires et 13 postes [4 P-5, 5 P-4, 1 P-3, 1 P-2 et 2 postes d'agent des services généraux (Autres classes)] financés au titre de l'appui aux opérations de maintien de la paix.

A. Organes directeurs

1. Commission du droit international

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 1 938 200 dollars

8.19 L'Assemblée générale a créé la Commission du droit international par sa résolution 174 (II). La Commission a pour mission de promouvoir le développement progressif et la codification du droit international. Elle se compose de 34 membres qui doivent être des personnes possédant une compétence reconnue en matière de droit international. Sauf si l'Assemblée en décide autrement, la Commission se réunit à Genève une fois par an pendant 12 semaines et présente son rapport à l'Assemblée, qui lui donne des directives au sujet de son programme de travail. Les services fonctionnels dont elle a besoin lui sont fournis par la Division de la codification du Bureau des affaires juridiques.

Tableau 8.5

Ressources nécessaires

	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
Catégorie	*2006-2007*	*2008-2009 (avant actualisation des coûts)*	*2006-2007*	*2008-2009*
Budget ordinaire				
Objets de dépense autres que les postes	1 938,2	1 938,2	–	–
Total	**1 938,2**	**1 938,2**	**–**	**–**

8.20 Ce montant (1 938 200 dollars) permettra de financer : a) la participation du Président et des 33 autres membres à la session annuelle de la Commission à Genève; b) la participation du Président aux sessions ordinaires de l'Assemblée générale pendant l'examen des rapports de la Commission; c) la participation du Président ou d'un autre représentant de la Commission aux sessions, d'une durée de deux semaines chacune, des quatre organes intergouvernementaux régionaux s'occupant de questions juridiques avec lesquels la Commission a établi des liens de coopération conformément à son statut.

2. Commission des Nations Unies pour le droit commercial international

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 486 500 dollars

8.21 La CNUDCI, qui compte 60 États membres, est chargée par l'Assemblée générale [résolution 2205 (XXI)] d'encourager l'amélioration et l'harmonisation progressives du droit commercial international, activité qui correspond au sous-programme 5. La Division du droit commercial international l'aide à s'acquitter de son mandat en assurant le secrétariat de sa réunion annuelle, qui dure quatre semaines au plus, et celui des réunions de ses six groupes de travail sur des sujets spécialisés (jusqu'à 12 semaines par an au total).

Tableau 8.6

Ressources nécessaires

	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
Catégorie	*2006-2007*	*2008-2009 (avant actualisation des coûts)*	*2006-2007*	*2008-2009*
Budget ordinaire				
Objets de dépense autres que les postes	486,5	486,5	–	–
Total	**486,5**	**486,5**	**–**	**–**

8.22 Le montant demandé (486 500 dollars) couvrira les frais de voyage des représentants et des fonctionnaires et les services contractuels.

B. Direction exécutive et administration

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 1 462 600 dollars

8.23 Le Secrétaire général adjoint aux affaires juridiques, Conseiller juridique, assure la direction, la supervision, l'administration et la gestion générales du Bureau des affaires juridiques. Il représente le Secrétaire général aux réunions et conférences de nature juridique ainsi que dans les procédures judiciaires et arbitrales; il certifie les actes établis au nom de l'Organisation des Nations Unies; il convoque les réunions des conseillers juridiques des organismes des Nations Unies, auxquelles il représente l'Organisation. Dans l'accomplissement de ses fonctions, il est secondé par le Sous-Secrétaire général aux affaires juridiques et assisté par le Bureau du Secrétaire général adjoint aux affaires juridiques.

8.24 Au fil des années, le Conseiller juridique a réaffecté les ressources liées aux responsabilités qui lui incombent en sollicitant l'assistance qualifiée de la direction exécutive et de l'administration du Bureau des affaires juridiques. Le volume de travail du Bureau a augmenté considérablement ces dernières années avec l'augmentation du nombre de tribunaux pénaux internationaux et la forte hausse du nombre de demandes d'aide juridique, due au développement des opérations de maintien de la paix en nombre et en taille. Les impératifs de gestion du Bureau étant de plus en plus complexes, ses unités ne peuvent plus aussi facilement fournir des services d'appui au Conseiller juridique. En outre, le Conseiller juridique participe aux réunions du Comité des politiques et du Comité de gestion, créés durant l'exercice précédent, et à celles des comités exécutifs. Le personnel dont il dispose doit donc l'aider à élaborer les documents nécessaires et à prendre contact suffisamment tôt avec les autres départements lorsque les décisions de ces organes ont une portée juridique.

8.25 Il est donc proposé de créer un Bureau du Secrétaire général adjoint pour aider le Secrétaire général adjoint aux affaires juridiques et Conseiller juridique dans la direction exécutive et l'administration du Bureau des affaires juridiques.

Tableau 8.7

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Assurer l'application intégrale des directives des organes délibérants et le respect des politiques et procédures de l'Organisation des Nations Unies en ce qui concerne la gestion du programme de travail et des ressources humaines et financières.

Réalisations escomptées (Secrétariat)	Indicateurs de succès
a) Bonne exécution du programme de travail	a) Exécution des produits en temps voulu *Mesure des résultats* 2004-2005 : non disponible 2006-2007 (estimation) : non disponible 2008-2009 (objectif) : 96 %
b) Recrutement et affectation du personnel en temps voulu	b) Diminution du nombre moyen de jours durant lesquels un poste d'administrateur reste vacant *Mesure des résultats* 2004-2005 : 110 jours 2006-2007 (estimation) :120 jours 2008-2009 (objectif) : 120 jours

c) Amélioration de la représentation géographique et de l'équilibre hommes-femmes au sein du personnel	c) i) Accroissement du pourcentage de fonctionnaires originaires d'États Membres non représentés ou sous-représentés recrutés au Bureau des affaires juridiques *Mesure des résultats* 2004-2005 : 50 % 2006-2007 (estimation) : 50 % 2008-2009 (objectif) : 50 % ii) Accroissement de la proportion des femmes recrutées pour un an et plus dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur *Mesure des résultats* 2004-2005 : 41 % 2006-2007 (estimation) : 50 % 2008-2009 (objectif) : 50 %
d) Respect des délais de soumission des documents	d) Augmentation du pourcentage de documents soumis dans les délais *Mesure des résultats* 2004-2005 : 83 % 2006-2007 (estimation) : 90 % 2008-2009 (objectif) : 90 %
e) Renforcement de la coordination des travaux des conseillers juridiques et des attachés de liaison juridiques du système des Nations Unies	e) Nombre de réunions importantes menées en collaboration avec d'autres conseillers juridiques *Mesure des résultats* 2004-2005 : 3 réunions 2006-2007 (estimation) : 6 réunions 2008-2009 (objectif) : 8 réunions

Tableau 8.8

Ressources nécessaires

	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
Catégorie	*2006-2007*	*2008-2009 (avant actualisation des coûts)*	*2006-2007*	*2008-2009*
Budget ordinaire				
Postes	–	1 388,8	–	5
Autres objets de dépense	–	123,8	–	–
Total	**–**	**1 462,6**	**–**	**5**

8.26 Le montant de 1 462 600 dollars tient compte du coût de la création du Bureau du Secrétaire général adjoint. Pour le créer, les postes de secrétaire général adjoint et d'assistant personnel [agent des services généraux (Autres classes)] seront redéployés du Bureau du Conseiller juridique, un poste P-3 destiné à un juriste serait redéployé du Service administratif, et un poste d'agent des services généraux (Autres classes) destiné à un assistant juridique serait redéployé de la Section des traités. Il est également prévu de créer un nouveau poste (P-5) pour un assistant spécial qui aidera le Conseiller juridique dans l'administration du Bureau. Les objets de dépense autres que les postes (123 800 dollars) concernent les autres dépenses de personnel, les voyages du personnel, les frais généraux de fonctionnement, les dépenses de représentation, le mobilier et le matériel nécessaires au fonctionnement du Bureau.

C. Programme de travail

Tableau 8.9

Ressources nécessaires, par sous-programme

	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
Sous-programme	*2006-2007*	*2008-2009 (avant actualisation des coûts)*	*2006-2007*	*2008-2009*
Budget ordinaire				
1. Services juridiques fournis à l'ensemble du système des Nations Unies	4 522,9	3 697,2	15	13
2. Services juridiques généraux fournis aux organes et aux programmes	5 994,2	6 095,5	21	21
3. Développement progressif et codification du droit international	6 219,0	6 385,0	21	22
4. Droit de la mer et affaires maritimes	7 698,5	7 691,5	28	28
5. Harmonisation, modernisation et unification progressives du droit commercial international	5 963,3	5 963,1	21	21
6. Garde, enregistrement et publication des traités	7 275,0	6 504,7	29	27
Total partiel	**37 672,9**	**36 337,0**	**135**	**132**
Fonds extrabudgétaires	8 532,0	11 894,5	18	23
Total	**46 204,9**	**48 231,5**	**153**	**155**

Tableau 8.10

Ressources nécessaires, par sous-programme (budget ordinaire)

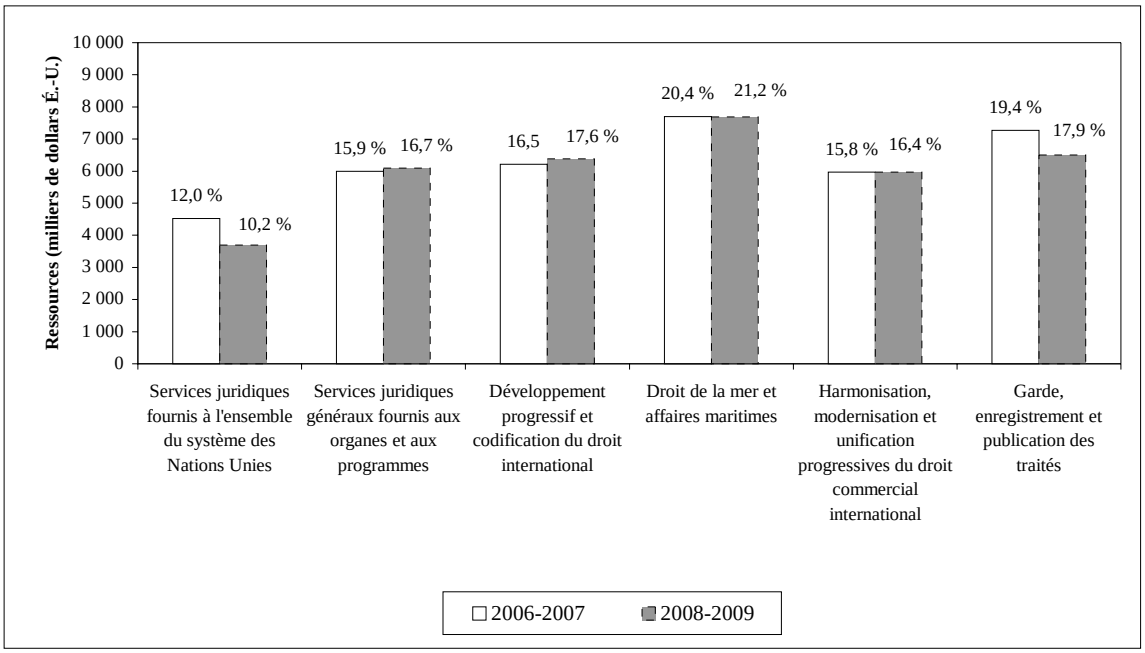

Sous-programme 1
Services juridiques fournis à l'ensemble du système des Nations Unies

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 3 697 200 dollars

8.27 Le Bureau du Conseiller juridique est responsable de l'exécution de ce sous-programme et de l'administration de l'ensemble des activités juridiques visées dans le présent chapitre. Chargé de la réalisation des produits énoncés plus bas, le Bureau est en outre souvent invité à présenter des communications et à participer à des réunions et conférences, organisées sous les auspices d'organes des Nations Unies, de gouvernements, d'associations professionnelles ou d'organisations internationales, sur des questions juridiques relatives aux tâches de l'Organisation. Il fournit des spécialistes et des conseillers techniques pour les stages organisés à l'intention des diplomates par des gouvernements ou des organismes internationaux sur des sujets relevant de sa compétence.

Tableau 8.11

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Aider les organes principaux et subsidiaires de l'Organisation des Nations Unies à renforcer le respect de la primauté du droit et appuyer le développement de la justice internationale.

Réalisations escomptées (Secrétariat)	Indicateurs de succès
Communication diligente d'avis juridiques pertinents, de manière à faciliter le fonctionnement des organes principaux et subsidiaires de l'Organisation des Nations Unies, conformément au droit international, y compris le régime juridique de l'ONU, ainsi que des mécanismes internationaux de justice connexes, conformément aux décisions des organes délibérants	i) Clarté et exactitude des avis fournis par le Bureau des affaires juridiques *Mesure des résultats* 2004-2005 : 99 % 2006-2007 (estimation) : 100 % 2008-2009 (objectif) : 100 % ii) Mise au point d'instruments juridiques ayant trait aux activités de l'Organisation *Mesure des résultats* 2004-2005 : dans les 4 mois 2006-2007 (estimation) : dans les 3 mois 2008-2009 (objectif) : dans les 3 mois

Facteurs externes

8.28 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et d'accomplir les réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies :

a) Les États Membres encouragent le respect de la primauté du droit et s'acquittent notamment des obligations que leur imposent les instruments juridiques internationaux qui les lient à l'Organisation des Nations Unies ou auxquels ils sont parties;

b) Les organes principaux et subsidiaires de l'Organisation des Nations Unies sollicitent des conseils, un appui et des services juridiques concernant l'adoption et l'application de leurs résolutions et décisions, ainsi que la conduite de leurs travaux et réunions;

c) Les services du Secrétariat sollicitent, en ce qui concerne les régimes juridiques et les droits et obligations de l'Organisation, les conseils juridiques dont ils ont besoin pour mettre en œuvre des programmes et mandats;

d) Les organisations intergouvernementales, les établissements universitaires, les organisations non gouvernementales et le public sollicitent des avis juridiques et demandent que les membres du Bureau du Conseiller juridique participent à des séminaires et à des conférences.

Produits

8.29 Les produits de l'exercice 2008-2009 seront les suivants :

a) Service des organes intergouvernementaux et des organes d'experts (budget ordinaire) et services fonctionnels pour les réunions :

i) Fourniture, à l'Assemblée générale et à ses grandes commissions, à la Commission de vérification des pouvoirs et aux conférences, d'avis sur la Charte des Nations Unies, les résolutions, les règlements intérieurs, le statut des membres et des observateurs, leurs pouvoirs et leur représentation (100);

ii) Fourniture de conseils (oralement ou par écrit) au Conseil de sécurité et à ses organes subsidiaires sur l'interprétation et l'application des résolutions, du règlement de procédure et du statut provisoires des tribunaux pénaux spéciaux (25);

iii) Fourniture au Conseil économique et social, y compris les commissions techniques et les commissions régionales, d'avis de fond et de procédure concernant la Charte des Nations Unies, les résolutions, le règlement de procédure, les élections et le statut consultatif des organisations non gouvernementales (30);

iv) Fourniture de services fonctionnels et de secrétariat au Comité des relations avec le pays hôte et à ses groupes de travail, comprenant notamment la rédaction de notes et déclarations du Président, l'assistance au Bureau, l'analyse de questions juridiques et l'établissement des rapports et documents (5);

b) Autres activités de fond (budget ordinaire). Promotion des instruments juridiques :

i) Avis sur les questions juridiques relatives aux privilèges et immunités et au Statut de l'Organisation, y compris le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), établi sur le territoire des États Membres, ainsi que sur les relations avec les États et les organisations intergouvernementales;

ii) Avis sur l'interprétation et l'application de la Charte, des accords juridiques, des résolutions de l'ONU et de divers points de droit international public, en vue d'une pratique uniforme du droit;

iii) Avis aux services du Secrétariat responsables d'activités opérationnelles, aux bureaux hors Siège, aux missions de maintien de la paix et autres missions et aux groupes d'experts chargés d'examiner des questions liées à la paix et à la sécurité internationales;

iv) Établissement des instruments et régimes juridiques et des mandats nécessaires pour toutes les opérations de maintien de la paix et les autres missions, notamment accords sur le statut des forces et des missions, accords avec les pays qui fournissent des contingents et accords de coopération avec les organisations régionales, et avis sur ces questions;

v) Formulation de déclarations ayant trait au droit international public et analyse de questions juridiques spécifiques en réponse aux demandes des organisations intergouvernementales et régionales, des institutions internationales, des établissements universitaires et du public;

vi) Élaboration ou analyse de rapports à caractère juridique demandés par le Conseil de sécurité ou ses organes subsidiaires dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales; liaison avec la Cour internationale de Justice et exécution des tâches que le Statut de la Cour assigne au Secrétaire général, notamment l'établissement de mémoires et la transmission de notifications en rapport avec des procédures judiciaires;

vii) Négociation, avec les gouvernements et les organisations intergouvernementales, des accords internationaux, actes constitutifs et autres instruments nécessaires à l'exécution

des mandats de l'Organisation et de ses organes subsidiaires, notamment ceux du PNUD, de l'UNICEF, du FNUAP et de l'UNOPS;

viii) Activités visant à favoriser le respect des Articles 104 et 105 de la Charte, de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies et des accords de siège conclus avec les États-Unis d'Amérique et d'autres pays hôtes;

ix) Règlement des différends relevant du droit international public dans lesquels l'Organisation est impliquée, notamment représentation du Secrétaire général dans les procédures judiciaires, y compris devant la Cour internationale de Justice;

x) Fourniture de services consultatifs aux gouvernements sur des questions de droit international public par l'intermédiaire des organes subsidiaires compétents, selon la pratique établie;

c) Coopération technique (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires). Services consultatifs : activités visant à aider les États, notamment en faisant appel au Fonds d'affectation spéciale créé à cette fin, à régler leurs différends par la voie judiciaire devant la Cour internationale de Justice, y compris en ce qui concerne l'application du Statut de la Cour, et rapports au Secrétaire général et à l'Assemblée générale.

Tableau 8.12

Ressources nécessaires : sous-programme 1

	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
Catégorie	*2006-2007*	*2008-2009 (avant actualisation des coûts)*	*2006-2007*	*2008-2009*
Budget ordinaire				
Postes	4 137,5	3 405,5	15	13
Autres objets de dépense	385,4	291,7	–	–
Total partiel	**4 522,9**	**3 697,2**	**15**	**13**
Fonds extrabudgétaires	2 734,7	4 528,1	5	7
Total	**7 257,6**	**8 225,3**	**20**	**20**

8.30 Le montant de 3 697 200 dollars, qui fait apparaître une diminution de 825 700 dollars, doit permettre de financer le maintien de 13 postes et les dépenses relatives à d'autres rubriques : consultants et experts, voyages du personnel, services contractuels, frais généraux de fonctionnement, mobilier et matériel. La diminution des ressources prévues pour les postes (732 000 dollars) est due au redéploiement des postes de secrétaire général adjoint et d'assistant personnel [agent des services généraux (Autres classes)] au nouveau Bureau du Secrétaire général adjoint. La diminution des ressources prévues pour les autres objets de dépense (93 700 dollars) s'explique par le redéploiement au Bureau du Secrétaire général adjoint de ressources non affectées à des postes et destinées à financer les activités opérationnelles du Bureau.

Sous-programme 2
Services juridiques généraux fournis aux organes et aux programmes des Nations Unies

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 6 095 500 dollars

8.31 Le sous-programme sera exécuté par la Division des questions juridiques générales, qui continuera à répondre aux demandes d'avis, de services et d'appui juridiques formulées par tous les services de l'ONU aux fins des opérations et activités de l'Organisation.

Tableau 8.13

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Protéger les intérêts juridiques de l'Organisation.	
Réalisations escomptées (Secrétariat)	**Indicateurs de succès**
a) Protection optimale des intérêts juridiques de l'Organisation	a) Absence de cas où, sauf renonciation expresse à s'en prévaloir, le statut et les privilèges et immunités de l'Organisation ne sont pas respectés *Mesure des résultats* 2004-2005 : zéro cas 2006-2007 (estimation) : zéro cas 2008-2009 (objectif) : zéro cas
b) Minimisation de la responsabilité juridique de l'Organisation sur le plan juridique	b) Le montant total des obligations découlant de la responsabilité juridique de l'Organisation est inférieur à celui des réclamations qui lui sont adressées *Mesure des résultats* 2004-2005 : réduction de 65 % du montant des sommes réclamées 2006-2007 (estimation) : réduction de 65 % du montant des sommes réclamées 2008-2009 (objectif) : réduction de 65 % des sommes réclamées

Facteurs externes

8.32 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et d'accomplir les réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : les États Membres soutiennent l'Organisation et reconnaissent son statut ainsi que ses privilèges et immunités dans leurs systèmes juridiques; les services de l'Organisation sollicitent des avis juridiques en temps opportun, communiquent des informations suffisantes aux fins d'analyse et se conforment aux avis fournis.

Produits

8.33 Les produits de l'exercice biennal 2008-2009 seront les suivants : Coopération technique (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires). Services consultatifs :

a) Conseils et assistance en cas de procédure d'arbitrage ou de procès concernant un litige découlant d'une opération de maintien de la paix ou d'une autre mission, y compris la représentation de l'Organisation devant des instances arbitrales, judiciaires ou quasi judiciaires ou des organes administratifs;

b) Conseils et assistance en cas de procédure d'arbitrage ou de procès sans rapport avec un litige découlant d'une opération de maintien de la paix, y compris la représentation de l'Organisation devant des instances arbitrales, judiciaires ou quasi judiciaires ou des organes administratifs;

c) Conseils et assistance en ce qui concerne la défense des privilèges et immunités de l'Organisation des Nations Unies, et de ses organes subsidiaires devant des instances judiciaires ou quasi judiciaires ou des organes administratifs;

d) Avis sur les politiques et procédures administratives, notamment en vue de l'élaboration et de l'interprétation des règlements, règles et autres textes administratifs;

e) Conseils sur les litiges liés aux opérations de maintien de la paix et aux autres missions, notamment pour contribuer au règlement des différends portant sur des contrats ou des biens immobiliers ou sur des demandes d'indemnisation en cas de dégâts matériels, préjudice corporel ou décès;

f) Conseils sur les activités commerciales sans rapport avec les opérations de maintien de la paix, notamment en ce qui concerne la passation de marchés importants et les achats de biens ou de services, les assurances, les arrangements immobiliers, les questions relatives à la propriété intellectuelle et les pratiques, politiques et procédures d'achat;

g) Conseils sur les litiges commerciaux ou autres sans rapport avec les opérations de maintien de la paix, notamment pour contribuer au règlement des différends portant sur des contrats ou des biens immobiliers ou sur des demandes d'indemnisation en cas de dégâts matériels, préjudice corporel ou décès;

h) Conseils sur les aspects commerciaux de l'aide au développement, notamment les biens et services, la création de bureaux hors siège et la gestion des prêts consentis par les gouvernements et les institutions financières régionales, internationales ou autres;

i) Conseils sur les aspects commerciaux des opérations de maintien de la paix et des autres missions, notamment la passation de marchés et les achats importants de matériel d'appui logistique, les assurances, le déminage et opérations semblables, la liquidation de biens et l'affrètement d'avions et de navires;

j) Conseils sur les aspects juridiques des questions financières, notamment l'élaboration et l'interprétation du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'ONU, les opérations de trésorerie, les arrangements bancaires et les opérations et placements de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies;

k) Conseils sur les aspects juridiques des activités de collecte de fonds des organes subsidiaires dotés d'un budget distinct, notamment les arrangements relatifs aux frais d'administration et les contributions directes ou indirectes;

l) Conseils sur les arrangements institutionnels et opérationnels relatifs aux opérations de maintien de la paix et autres missions et à l'aide au développement, y compris en ce qui

concerne l'établissement et l'interprétation d'accords sur ces arrangements entre l'Organisation et des gouvernements ou des organisations internationales;

m) Avis sur les services de contrôle interne, notamment pour aider à poursuivre les fonctionnaires et les autres personnes coupables de vol, de corruption ou d'autres activités frauduleuses et à recouvrer les biens soustraits à l'Organisation par des moyens frauduleux;

n) Conseils sur la gestion de l'aide au développement et de l'assistance technique, notamment en ce qui concerne les arrangements relatifs au personnel et les arrangements financiers, ainsi que la révision et l'harmonisation du Règlement du personnel, du Règlement financier et des règles de gestion financière des organes subsidiaires dotés d'un budget distinct;

o) Conseils sur les questions touchant le personnel, y compris l'élaboration et l'interprétation des règlements du personnel, les questions relatives aux droits et obligations du personnel, les avantages et indemnités, le remboursement des impôts et les questions relatives aux pensions;

p) Avis sur les partenariats entre les secteurs public et privé, y compris l'élaboration de nouvelles modalités de partenariat et l'interprétation et l'application du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation et des lois nationales concernant ces modalités;

q) Avis sur les aspects juridiques des opérations de maintien de la paix et autres missions, notamment en ce qui concerne les textes réglementaires et le *Manuel d'administration des missions*, qui régissent le personnel des missions;

r) Représentation du Secrétaire général dans les affaires portées devant le Tribunal administratif des Nations Unies.

Tableau 8.14

Ressources nécessaires : sous-programme 2

	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
Catégorie	*2006-2007*	*2008-2009 (avant actualisation des coûts)*	*2006-2007*	*2008-2009*
Budget ordinaire				
Postes	5 538,5	5 639,8	21	21
Autres objets de dépense	455,7	455,7	–	–
Total partiel	**5 994,2**	**6 095,5**	**21**	**21**
Fonds extrabudgétaires	4 898,3	6 157,4	13	16
Total	**10 892,5**	**12 252,9**	**34**	**37**

8.34 Le montant de 5 639 800 dollars doit permettre de financer le maintien de 21 postes, dont 14 dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, et 7 postes d'agent des services généraux. Il tient compte de l'effet différé de la création d'un poste P-2 (101 300 dollars) en 2006-2007. Le montant des ressources non affectées à ces postes (455 700 dollars) financera le personnel temporaire, les heures supplémentaires, les frais de consultation pour des questions nécessitant les compétences d'experts extérieurs, les voyages du personnel, les frais d'abonnement et d'utilisation des bases de données juridiques, les fournitures, le mobilier et le matériel.

Sous-programme 3
Développement progressif et codification du droit international

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 6 385 000 dollars

8.35 Le sous-programme sera exécuté par la Division de la codification qui continuera d'apporter un appui juridique fonctionnel aux organes de l'ONU chargés d'élaborer des instruments juridiques, notamment la Commission du droit international et la Sixième Commission de l'Assemblée générale, ainsi qu'aux comités spéciaux. Les activités visant à assurer une meilleure connaissance et diffusion du droit international continueront également d'être menées dans le cadre de ce sous-programme.

Tableau 8.15

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Faciliter le développement progressif et la codification du droit international.

Réalisations escomptées (Secrétariat)	Indicateurs de succès
a) Progrès dans l'élaboration d'instruments juridiques	a) i) État d'avancement des instruments en cours d'élaboration *Mesure des résultats* 2004-2005 : progrès moyen ou supérieur pour 30 % des instruments 2006-2007 (estimation) : progrès moyen ou supérieur pour 33 % des instruments 2008-2009 (objectif) : progrès moyen ou supérieur pour 33 % des instruments ii) Satisfaction des États Membres quant à la qualité des documents de conférence et de la documentation de base *Mesure des résultats* 2004-2005 : 4 (échelle de 1 à 5) 2006-2007 (estimation) : 4 (échelle de 1 à 5) 2008-2009 (objectif) : 4 (échelle de 1 à 5) iii) Satisfaction de la Commission du droit international quant aux services fournis *Mesure des résultats* 2004-2005 : 5 (échelle de 1 à 5) 2006-2007 (estimation) : 5 (échelle de 1 à 5) 2008-2009 (objectif) : 5 (échelle de 1 à 5) iv) Satisfaction des États Membres quant aux services fournis à la Sixième Commission

	Mesure des résultats 2004-2005 : non disponible 2006-2007 (estimation) : 4 (échelle de 1 à 5) 2008-2009 (objectif) : 4 (échelle de 1 à 5)
b) Meilleures connaissance et diffusion du droit international	b) i) Satisfaction des participants quant à la qualité des cours et séminaires *Mesure des résultats* 2004-2005 : 4 (échelle de 1 à 5) 2006-2007 (estimation) : 4 (échelle de 1 à 5) 2008-2009 (objectif) : 4 (échelle de 1 à 5) ii) Satisfaction des utilisateurs finals quant à la qualité des publications et des données diffusées par voie électronique *Mesure des résultats* 2004-2005 : 4 (échelle de 1 à 5) 2006-2007 (estimation) : 4 (échelle de 1 à 5) 2008-2009 (objectif) : 4 (échelle de 1 à 5)

Facteurs externes

8.36 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et d'accomplir les réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies :

a) Les problèmes devant faire l'objet d'une réglementation juridique internationale sont clairement identifiés par tous et les conditions politiques propices à un règlement juridique existent;

b) Le contexte politique reste propice à la participation des États aux instruments juridiques internationaux relevant du sous-programme;

c) Les États et les institutions privées continuent de verser des contributions volontaires pour financer les bourses d'études; les sommités du monde universitaire et les experts qui doivent participer aux séminaires et aux cours prévus sont disponibles; les gouvernements se montrent disposés à accueillir ou à parrainer des séminaires régionaux;

d) Des fonds extrabudgétaires ou une assistance gracieuse sont disponibles pour la publication du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*.

Produits

8.37 Les produits de l'exercice biennal seront les suivants :

a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :

i) Assemblée générale :

a. Services fonctionnels pour les réunions de la Sixième Commission (140);

b. Documentation établie à l'intention des organes délibérants : rapport du Comité spécial créé par la résolution 51/210 de l'Assemblée générale en date du 17 décembre 1996 (2); rapport de la Commission du droit international (2); rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation (2); rapport sur l'assistance aux États tiers touchés par

l'application de sanctions (2); rapport sur l'examen de mesures efficaces visant à renforcer la protection et la sécurité des missions et des représentants diplomatiques et consulaires (1); rapport sur le *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* et sur le *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité* (2); rapport sur la mise en œuvre du Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international (1); rapport sur l'état des Protocoles additionnels aux Conventions de Genève de 1949 relatifs à la protection des victimes des conflits armés (1); rapports de la Sixième Commission (10);

ii) Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation :

a. Services fonctionnels pour les réunions du Comité et de son Groupe de travail (40);

b. Documentation établie à l'intention des organes délibérants : documentation d'avant session et de session (2);

iii) Comité consultatif pour le Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international : services fonctionnels pour les réunions (4);

iv) Comité spécial chargé d'élaborer des instruments juridiques pour la prévention du terrorisme :

a. Services fonctionnels pour les réunions du Comité et de son Groupe de travail (40);

b. Documentation établie à l'intention des organes délibérants : documentation d'avant session et de session (2);

v) Comité spécial sur la responsabilité pénale des fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies et des experts en mission :

a. Services fonctionnels pour les réunions du Comité et de son Groupe de travail (20);

b. Documentation établie à l'intention des organes délibérants : documentation d'avant session, de session et d'après session (92);

vi) Commission du droit international :

a. Services fonctionnels pour les réunions de la Commission, de son Comité de rédaction, de son Groupe de planification et de ses groupes de travail (182);

b. Documentation établie à l'intention des organes délibérants : documents de session (2); rapports sur les effets d'un conflit armé sur les traités (2), sur l'expulsion des étrangers (2), sur les réserves aux traités (2), sur la responsabilité des organisations internationales (2), sur les ressources naturelles partagées (2) et sur l'obligation d'extrader ou de poursuivre (2); résumé thématique (2);

c. Assistance aux représentants et rapporteurs : assistance aux rapporteurs spéciaux de la Commission du droit international chargés des questions suivantes : effets d'un conflit armé sur les traités, expulsion des étrangers, réserves aux traités, responsabilité des organisations internationales, ressources naturelles partagées;

b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :

i) Publications en série : *Séries législatives* (résolution 174 (II) de l'Assemblée générale), volumes 25 et 26; Suppléments n^{os} 7, 8 et 9 (vol. I), Suppléments n^{os} 8 et 9 (vol. II) et Supplément n° 9 (vol. V) du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*; *Recueil des sentences arbitrales internationales*, volumes XXVI, XXVII, XXIX et XXX; *Annuaire juridique des Nations Unies*, 2006 et 2007; *Annuaire de la Commission du droit international*, 2006 et 2007 volume I, volume II (partie I) et volume II (partie II);

ii) Publications isolées : *La Commission du droit international et son œuvre*, septième édition (1);

iii) Promotion d'instruments juridiques : coordination de l'élaboration du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*, site Web sur la codification du droit international, sites Web de la Commission du droit international et de la Sixième Commission;

iv) Séminaires organisés pour un public extérieur : exposés et séances d'information sur des questions de droit international public concernant directement le sous-programme (2);

c) Coopération technique (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires) :

i) Services consultatifs : coopération avec les organismes régionaux s'occupant de questions liées au développement progressif et à la codification du droit international; participation à des réunions d'experts auxquelles l'Organisation est invitée en tant qu'observateur;

ii) Cours de formation, séminaires et ateliers : cours et séminaires (bourses) dans le cadre du Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international; Séminaire de droit international.

Tableau 8.16

Ressources nécessaires : sous-programme 3

	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
Catégorie	*2006-2007*	*2008-2009 (avant actualisation des coûts)*	*2006-2007*	*2008-2009*
Budget ordinaire				
Postes	5 539,1	5 723,1	21	22
Autres objets de dépense	679,9	661,9	–	–
Total partiel	**6 219,0**	**6 385,0**	**21**	**22**
Fonds extrabudgétaires	125,0	187,0	–	–
Total	**6 344,0**	**6 572,0**	**21**	**22**

8.38 Le montant de 6 385 000 dollars permettra de financer 22 postes et diverses autres dépenses. L'augmentation des ressources demandées au titre des postes (184 000 dollars) est due au redéploiement d'un poste d'assistant d'édition et de publication assistée par ordinateur [agent des

services généraux (1re classe)] de la Section des traités, dont le titulaire aidera à la diffusion électronique du *Recueil des sentences arbitrales internationales*. La diminution des ressources prévues pour les autres objets de dépense (18 000 dollars) concerne les services contractuels et s'explique par la diminution du volume des travaux contractuels d'imprimerie et la parution d'un nombre croissant de publications sous forme électronique.

Sous-programme 4
Droit de la mer et affaire maritimes

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 7 691 500 dollars

8.39 Le sous-programme sera exécuté par la Division des affaires maritimes et du droit de la mer, laquelle est chargée de veiller à la cohérence des instruments et programmes relevant de la compétence de l'Organisation et des organismes extérieurs par rapport à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer.

Tableau 8.17

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Renforcer la primauté du droit dans le domaine maritime.

Réalisations escomptées (Secrétariat)	Indicateurs de succès
a) Aptitude accrue des États Membres et des organisations intergouvernementales à appliquer de manière uniforme et cohérente la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et les accords connexes	a) i) Augmentation du nombre d'États parties en mesure de s'acquitter des obligations que leur imposent la Convention et les accords connexes *Mesure des résultats* 2004-2005 : 417 États 2006-2007 (estimation) : 457 États 2008-2009 (objectif) : 464 États ii) Participation accrue des États à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et aux accords connexes *Mesure des résultats* 2004-2005 : 327 États 2006-2007 (estimation) : 350 États 2008-2009 (objectif) : 357 États
b) Possibilités accrues pour les États d'exploiter les ressources des mers et des océans tout en respectant la Convention et les accords connexes	b) i) Augmentation du nombre de demandes présentées à la Commission des limites du plateau continental *Mesure des résultats* 2004-2005 : 4 demandes 2006-2007 (estimation) : 15 demandes 2008-2009 (objectif) : 20 demandes

	ii) Examen diligent des demandes présentées à la Commission des limites du plateau territorial, grâce à l'utilisation accrue des équipements techniques fournis par la Division *Mesure des résultats* (nombre de jours de réunion avec possibilité d'utiliser les équipements techniques fournis par la Division) 2004-2005 : 44 jours 2006-2007 (estimation) : 116 jours 2008-2009 (objectif) : 127 jours iii) Augmentation du nombre d'activités visant à assurer l'utilisation viable des océans et des mers, l'exploitation équitable et rationnelle de leurs ressources, la conservation de leurs ressources biologiques et l'étude, la protection et la préservation du milieu marin *Mesure des résultats* 2004-2005 : 17 activités 2006-2007 (estimation) : 19 activités 2008-2009 (objectif) : 21 activités iv) Coopération renforcée en matière de conservation et d'utilisation durable des ressources marines vivantes, notamment de la diversité biologique, dans les zones situées au-delà des juridictions nationales *Mesure des résultats* (nombre d'activités menées pour renforcer la coopération) 2004-2005 : 30 activités 2006-2007 (estimation) : 36 activités 2008-2009 (objectif) : 37 activités
c) Coopération accrue des organisations intergouvernementales aux travaux du Processus consultatif officieux ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer.	c) i) Augmentation du nombre de contributions de fond des organisations intergouvernementales aux rapports annuels du Secrétaire général à l'Assemblée générale concernant les océans et le droit de la mer, y compris les rapports spéciaux *Mesure des résultats* 2004-2005 : 67 contributions 2006-2007 (estimation) : 69 contributions 2008-2009 (objectif) : 70 contributions

	ii) Participation active des organisations intergouvernementales et non gouvernementales aux travaux du Processus consultatif officieux ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer et des autres processus connexes *Mesure des résultats* 2004-2005 : 93 participants 2006-2007 (estimation) : 99 participants 2008-2009 (objectif) : 102 participants
d) Coopération renforcée entre les organisations intergouvernementales et la Division des affaires maritimes et du droit de la mer en vue de la coordination des questions touchant les océans	d) Augmentation du nombre d'activités menées conjointement par la Division des affaires maritimes et du droit de la mer et d'autres organisations compétentes, y compris en ce qui concerne les demandes d'assistance *Mesure des résultats* 2004-2005 : 27 activités conjointes 2006-2007 (estimation) : 28 activités conjointes 2008-2009 (objectif) : 29 activités conjointes

Facteurs externes

8.40 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et d'accomplir les réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies :

a) Les États accordent le degré de priorité voulu au secteur maritime dans leurs plans, programmes et projets nationaux;

b) Les autorités nationales disposent des programmes et des ressources nécessaires pour adopter des instruments juridiques relatifs au droit de la mer et aux affaires maritimes ou adapter ceux qui existent déjà, et les appliquer;

c) Les organes intergouvernementaux disposent des programmes et des ressources nécessaires pour coordonner leurs activités et apporter la contribution indispensable à une meilleure gestion des océans.

Produits

8.41 Les produits de l'exercice 2008-2009 seront les suivants :

a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :

i) Réunion des États parties à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer :

a. Services fonctionnels pour les réunions : séances plénières (30);

b. Documentation établie à l'intention des organes délibérants : rapport annuel du Tribunal international du droit de la mer pour 2007 et 2008; rapports annuels établis conformément à l'article 319 de la Convention sur les questions de caractère général qui ont surgi à propos de celle-ci, sur les travaux de la Commission des limites du plateau continental et sur les questions retenues comme prioritaires par les États parties (4); documents d'information et de séance

requis (4); rapport de la Réunion des États parties sur les travaux de ses dix-huitième et dix-neuvième sessions;

ii) Assemblée générale :

a. Services fonctionnels pour les réunions (40);

b. Documentation établie à l'intention des organes délibérants : rapport annuel sur les faits nouveaux concernant l'application de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et autres faits nouveaux, et questions nouvelles touchant les affaires maritimes et le droit de la mer (2); rapport sur la mise en œuvre de l'Accord [de 1995] aux fins de l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et des stocks de poissons grands migrateurs; rapports sur l'état du milieu marin dans le monde (2); rapport sur les travaux du Processus consultatif officieux ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer (2); rapport sur des sujets d'actualité; exploitation durable des fonds de pêche, notamment grâce à la mise en œuvre de l'Accord susvisé [de 1995] sur les stocks de poissons et d'instruments connexes;

iii) Processus consultatif officieux ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer :

a. Services fonctionnels pour les réunions : séances plénières et réunions des groupes de travail (40);

b. Documentation établie à l'intention des organes délibérants : documents d'information et de séance requis (4); questions retenues comme prioritaires par le processus consultatif (4);

iv) Commission des limites du plateau continental :

a. Services fonctionnels pour les réunions : séances plénières et réunions des groupes de travail (132);

b. Documentation établie à l'intention des organes délibérants : documents d'information et de séance requis (8); questions retenues comme prioritaires par la Commission (4);

c. Groupes spéciaux d'experts : Comité consultatif chargé de la publication des *Résumés des sciences aquatiques et halieutiques* : réunions plénières (2);

b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :

i) Publications en série : *Bibliography of the Law of the Sea* (2); *Bulletin du droit de la mer* (6); *Pratique des États* (2);

ii) Brochures, fiches d'information, planches murales, pochettes de documentation : notes de synthèse pour la publication mensuelle interinstitutions *Résumés des sciences aquatiques et halieutiques* (6); bulletin d'information sur l'évolution du droit de la mer et des affaires maritimes (6); études spécialisées effectuées, le cas échéant, en coopération avec les organisations internationales compétentes, sur des questions nouvelles et des problèmes persistants ayant trait au droit de la mer et aux affaires maritimes;

iii) Communiqués de presse, conférences de presse : réunions des États parties à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, réunions du Processus consultatif officieux ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer, sessions de la Commission des limites du plateau continental;

iv) Supports techniques : pages Web sur la Commission des limites du plateau continental, sur le droit de la mer et les affaires maritimes et sur le programme Formation-Mers-Côtes; gestion et développement du système de prise en dépôt des cartes et des listes de coordonnées géographiques concernant les lignes de base et les limites des zones maritimes nationales communiquées par les États et du système d'enregistrement;

v) Promotion des instruments juridiques : activités visant à favoriser l'acceptation universelle de la Convention et des accords connexes, ainsi que leur application effective, uniforme et cohérente;

c) Coopération technique (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires) :

i) Services consultatifs concernant : a) l'harmonisation des législations nationales avec les dispositions de la Convention et l'élaboration des règlements d'application; b) les moyens de permettre aux États de tirer pleinement parti des possibilités offertes par la Convention, et les questions économiques, techniques, scientifiques et environnementales afférentes; c) les questions ayant trait à la ratification de la Convention et des accords connexes, à leur application effective, uniforme et cohérente, et aux incidences de l'entrée en vigueur de la Convention;

ii) Cours de formation, séminaires et ateliers :

a. Exécution et développement du programme de formation concernant le droit de la mer et les affaires maritimes, et notamment du programme Formation-Mers-Côtes (avec l'appui du PNUD) : i) aide au renforcement des établissements de formation nationaux; ii) diversification des cours de formation; iii) formation de concepteurs de cours;

b. Organisation de séminaires et d'ateliers sur le droit de la mer et les affaires maritimes;

c. Réunions d'information périodiques ou ponctuelles concernant le droit de la mer;

iii) Bourses et subventions : octroi annuel de la bourse d'études financée par la Fondation Hamilton Shirley Amerasinghe et supervision du boursier pendant toute la durée du programme; octroi annuel de la bourse d'études financée par l'ONU et la Fondation Nippon, et supervision des boursiers (formation en matière de développement des capacités);

iv) Projets opérationnels : appui à des projets, en coopération avec des organismes de financement, et participation à des activités conjointes avec d'autres organisations et institutions internationales, s'il y a lieu;

d) Services de conférence, administration, contrôle (budget ordinaire). Services de bibliothèque : gestion et enrichissement de la collection d'ouvrages de référence spécialisés et de la base de données bibliographique sur le droit de la mer et les affaires maritimes.

Tableau 8.18

Ressources nécessaires : sous-programme 4

	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
Catégorie	*2006-2007*	*2008-2009 (avant actualisation des coûts)*	*2006-2007*	*2008-2009*
Budget ordinaire				
Postes	7 195,7	7 195,7	28	28
Autres objets de dépense	502,8	495,8	–	–
Total partiel	**7 698,5**	**7 691,5**	**28**	**28**
Fonds extrabudgétaires	609,0	838,0	–	–
Total	**8 307,5**	**8 529,5**	**28**	**28**

8.42 Le montant de 7 691 500 dollars permettra de financer le maintien de 18 postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et de 10 postes d'agent des services généraux, et diverses autres dépenses, comme autres dépenses de personnel, consultants et experts, voyages du personnel, fournitures, mobilier et matériel. La diminution de 7 000 dollars se fonde sur l'évolution des dépenses de l'exercice en cours.

Sous-programme 5
Harmonisation, modernisation et unification progressives du droit commercial international

Ressources nécessaires : 5 963 100 dollars

8.43 Le sous-programme est exécuté par la Division du droit commercial international, qui assure le secrétariat de la CNUDCI. La Division fournit un appui fonctionnel et administratif à la Commission et à ses groupes de travail intergouvernementaux en réalisant des études, en établissant des projets de texte et en menant à bien d'autres tâches afin de faciliter l'élaboration de documents juridiques et la coordination des travaux des organisations internationales qui formulent des règles relatives au commerce international. Elle fournit également une assistance technique aux gouvernements et aux organisations internationales qui se servent des textes de la CNUDCI dans le cadre de leurs travaux législatifs.

Tableau 8.19

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Faciliter et encourager l'amélioration et l'harmonisation progressives du droit commercial international, renforcer la connaissance, la compréhension et l'application de celui-ci et coordonner les travaux des organisations internationales actives dans ce domaine.

Réalisations escomptées (Secrétariat)	**Indicateurs de succès**
a) Contribution à la modernisation du droit commercial et des pratiques commerciales et	a) i) Augmentation du nombre de décisions législatives (ratifications et adoption de lois

réduction des incertitudes et des obstacles juridiques résultant de l'inadaptation et de la disparité des lois	nationales) fondées sur les textes de la CNUDCI *Mesure des résultats* 2004-2005 : 37 décisions législatives (formalités conventionnelles et adoption de lois nationales) 2006-2007 (estimation) : 40 décisions législatives (formalités conventionnelles et adoption de lois nationales) 2008-2009 (objectif) : 40 décisions législatives (formalités conventionnelles et adoption de lois nationales) ii) Augmentation du nombre de décisions de justice reposant sur les textes de la CNUDCI *Mesure des résultats* 2004-2005 : 83 nouvelles décisions de justice et sentences arbitrales ajoutées au recueil de jurisprudence de la Commission (système CLOUT) 2006-2007 (estimation) : 85 décisions de justice et sentences arbitrales ajoutées au recueil de jurisprudence de la Commission (système CLOUT) 2008-2009 (objectif) : 85 décisions de justice et sentences arbitrales ajoutées au recueil de jurisprudence de la Commission (système CLOUT)
b) Contribution à une meilleure compréhension des questions de droit commercial international et à l'application plus large des normes de la CNUDCI	b) i) Augmentation du nombre de publications et de bases de données mentionnant les travaux et les textes de la CNUDCI *Mesure des résultats* 2004-2005 : 513 publications ajoutées à la bibliographie de la Commission 2006-2007 (estimation) : 540 publications ajoutées à la bibliographie de la Commission 2008-2009 (objectif) : 560 publications ajoutées à la bibliographie de la Commission ii) Augmentation du nombre de consultations des pages du site Web de la CNUDCI *Mesure des résultats* 2004-2005 : 1 700 pages consultées par jour 2006-2007 (estimation) : 1 800 pages consultées par jour

	2008-2009 (objectif) : 1 900 pages consultées par jour
c) Meilleures coordination et coopération entre les organisations internationales qui s'occupent de droit commercial international	c) Augmentation du nombre d'activités conjointes renvoyant aux normes de la CNUDCI en matière de droit commercial
d) Facilitation des travaux de la CNUDCI	d) Satisfaction de la CNUDCI quant aux services fournis *Mesure des résultats* 2004-2005 : 4 (échelle de 1 à 5) 2006-2007 (estimation) : 4 (échelle de 1 à 5) 2008-2009 (objectif) : 4 (échelle de 1 à 5)

Facteurs externes

8.44 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et d'accomplir les réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les États Membres s'engagent à adhérer aux conventions sur le droit commercial international, à adopter des lois types les transposant en droit interne et à faire rapport sur la question; b) des correspondants nationaux rendent compte des décisions de justice et des sentences arbitrales au niveau national; c) les organisations internationales participent à la coordination et à l'organisation des activités conjointes.

Produits

8.45 Les produits de l'exercice biennal seront les suivants :

a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :

i) Commission des Nations Unies pour le droit commercial international :

a. Services fonctionnels pour les réunions : présentation de rapports de fond établis par la Division, réponse aux demandes d'éclaircissements, avis sur des questions de procédure et de fond demandés par le Président et élaboration du projet de rapport (2); présentation du rapport annuel de la Commission (2);

b. Documentation établie à l'intention des organes délibérants : *Documents officiels de l'Assemblée générale* (2); rapports des six groupes de travail intergouvernementaux, rapports de fond demandés par la Commission, plusieurs rapports périodiques de fond et documents de séance sur des questions de fond (50);

ii) Groupes de travail I à VI de la Commission :

a. Services fonctionnels pour les réunions : présentation de rapports de fond établis par la Division, réponse aux demandes d'éclaircissements, avis sur des questions de procédure et de fond demandés par les présidents des groupes de travail et élaboration du projet de rapport (24);

b. Documentation établie à l'intention des organes délibérants : rapports établis à la demande des groupes de travail et documents de séance sur des questions de fond (216);

iii) Groupes spéciaux d'experts : examen des projets de rapport et des documents normatifs élaborés par la Division qui doivent être présentés à la Commission et à ses groupes de travail (12);

b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :

i) Publications en série : volumes XXXVII (2006), XXXVIII (2007) et XXXIX (2008) de l'*Annuaire de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international*;

ii) Publications isolées : brochures sur les sujets suivants : *Loi type révisée sur l'arbitrage commercial international et guide pour l'incorporation dans le droit interne*; Convention des Nations Unies sur le transport de marchandises par mer (assortie de commentaires); *Règles d'arbitrages révisées de la CNUDCI*; Convention des Nations Unies sur la cession de créances dans le commerce international (assortie d'un commentaire); *Guide législatif de la Commission sur les opérations garanties*;

iii) Expositions, visites guidées et conférences : conférences organisées à l'intention de groupes de praticiens du droit, d'universitaires et d'étudiants en droit, à Vienne et en d'autres lieux, dans le cadre de programmes organisés par des associations professionnelles ou universitaires ou par des organisations intergouvernementales ou non gouvernementales (15);

iv) Manifestations spéciales : participation en tant que coorganisateurs et animateurs au concours annuel d'arbitrage commercial international Willem C. Vis à Vienne;

v) Supports techniques : tenue d'une base de données accessible par l'Internet qui regroupe les décisions de justice et les sentences arbitrales recueillies dans le cadre du système CLOUT; gestion du système de collecte des décisions de justice et des sentences arbitrales reposant sur les textes de la Commission; publication de résumés de ces décisions et sentences arbitrales; suivi de l'actualité et des tendances;

c) Coopération technique (fonds extrabudgétaires) : services consultatifs à la demande des gouvernements, sous la forme de missions d'information, séminaires, évaluations des réformes juridiques, aide à l'élaboration de législations nationales fondées sur les textes législatifs de la Commission et conseils concernant les textes non législatifs de cette dernière;

d) Services de conférence, administration, contrôle (budget ordinaire) : services de bibliothèque; acquisition d'ouvrages et gestion de la bibliothèque juridique de la Commission; gestion du site Web de la Commission.

Tableau 8.20

Ressources nécessaires : sous-programme 5

	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
Catégorie	*2006-2007*	*2008-2009 (avant actualisation des coûts)*	*2006-2007*	*2008-2009*
Budget ordinaire				
Postes	5 236,6	5 236,6	21	21
Autres objets de dépense	726,7	726,5	–	–
Total partiel	**5 963,3**	**5 963,1**	**21**	**21**
Fonds extrabudgétaires	165,0	184,0	–	–
Total	**6 128,3**	**6 147,1**	**21**	**21**

8.46 Le montant de 5 963 100 dollars, qui fait apparaître une légère diminution (200 dollars), permettra de financer le maintien de 14 postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et de 7 postes d'agent des services généraux, ainsi que les dépenses non affectées à des postes et prévues pour des consultants et experts, les voyages du personnel, l'entretien du matériel bureautique, les fournitures, le mobilier et le matériel.

Sous-programme 6
Garde, enregistrement et publication des traités

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 6 504 700 dollars

8.47 La Section des traités exécute ce sous-programme, conformément à l'Article 102 de la Charte des Nations Unies et compte tenu des responsabilités qui incombent au Secrétaire général en sa qualité de dépositaire, afin de promouvoir l'état de droit international.

Tableau 8.21

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Mieux faire connaître les traités internationaux conclus sous les auspices des Nations Unies, les traités déposés auprès du Secrétaire général et les traités enregistrés auprès du Secrétariat conformément à l'Article 102 de la Charte des Nations Unies, ainsi que les formalités qui s'y rapportent.

Réalisations escomptées (Secrétariat)	Indicateurs de succès
a) Accès amélioré aux traités déposés auprès du Secrétaire général, aux formalités s'y rapportant et aux renseignements concernant leur état, ainsi qu'aux traités déposés au Secrétariat pour enregistrement et publication et aux formalités conventionnelles s'y rapportant	a) i) Communication diligente d'avis et d'indications sur le fond et la procédure en matière de dépôt des traités auprès du Secrétaire général *Mesure des résultats* 2004-2005 : 7 traités déposés avec succès 2006-2007 (estimation) : 10 traités déposés avec succès 2008-2009 (objectif) : 10 traités déposés avec succès ii) Traitement diligent des démarches et formalités conventionnelles se rapportant aux traités déposés auprès du Secrétaire général *Mesure des résultats* 2004-2005 : en 1 jour 2006-2007 (estimation) : en 1 jour 2008-2009 (objectif) : en 1 jour iii) Traitement diligent des traités et des formalités conventionnelles déposés pour enregistrement et publication

	Mesure des résultats 2004-2005 : enregistrement de tous les traités et de toutes les formalités conventionnelles au plus tard la première semaine du mois suivant celui de leur réception 2006-2007 (estimation) : enregistrement de tous les traités et de toutes les formalités conventionnelles au plus tard la première semaine du mois suivant celui de leur réception 2008-2009 (objectif) : enregistrement de tous les traités et de toutes les formalités conventionnelles au plus tard la première semaine du mois suivant celui de leur réception
	iv) Augmentation du nombre de pages consultées sur le site Web de la Section des traités *Mesure des résultats* 2004-2005 : 120 000 pages consultées par mois 2006-2007 (estimation) : 150 000 pages consultées par mois 2008-2009 (objectif) : 300 000 pages consultées par mois
b) Promotion d'une participation élargie des États au cadre institué par les traités multilatéraux	b) i) Augmentation du nombre de formalités conventionnelles (ratifications, adhésions, etc.) présentées par les États aux fins de dépôt auprès du Secrétaire général *Mesure des résultats* 2004-2005 : 3 000 instruments 2006-2007 (estimation) : 3 100 instruments 2008-2009 (objectif) : 3 200 instruments
	ii) Participation accrue des États Membres au cadre institué par les traités *Mesure des résultats* 2004-2005 : 0 % 2006-2007 (estimation) : 5 % 2008-2009 (objectif) : 10 %
c) Meilleures connaissance et compréhension, par les États Membres, des aspects techniques et juridiques de la participation au cadre institué par les traités multilatéraux et de l'enregistrement des traités auprès du Secrétariat	c) i) Augmentation du nombre des formalités conventionnelles présentées pour dépôt en bonne et due forme *Mesure des résultats* 2004-2005 : 75 % de présentations conventionnelles en bonne et due forme

	2006-2007 (estimation) : 75 % de présentations conventionnelles en bonne et due forme 2008-2009 (objectif) : 90 % de présentations conventionnelles en bonne et due forme ii) Augmentation du nombre de traités et de formalités conventionnelles présentés pour enregistrement et publication en bonne et due forme, conformément à l'Article 102 de la Charte des Nations Unies *Mesure des résultats* 2004-2005 : 75 % de formalités conventionnelles accomplies en bonne et due forme 2006-2007 (estimation) : 80 % de formalités conventionnelles accomplies en bonne et due forme 2008-2009 (objectif) : 85 % de formalités conventionnelles accomplies en bonne et due forme
d) Respect plus strict du cadre institué par les traités	d) i) Augmentation du nombre de demandes de renseignements et d'information sur les formalités conventionnelles reçues des États et d'autres bureaux, institutions spécialisées et organes conventionnels des Nations Unies, aux fins de dépôt et d'enregistrement *Mesure des résultats* 2004-2005 : 1 200 demandes 2006-2007 (estimation) : 1 300 demandes 2008-2009 (objectif) : 1 500 demandes ii) Augmentation du nombre de participants aux séminaires et cours d'instruction spéciaux organisés par la Section des traités au Siège et dans les régions *Mesure des résultats* 2004-2005 : 300 participants 2006-2007 (estimation) : 350 participants 2008-2009 (objectif) : 400 participants

Facteurs externes

8.48 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et d'accomplir les réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies :

a) Les États Membres sollicitent des conseils juridiques et techniques avant de conclure des traités, notamment en ce qui concerne les clauses finales de ces traités, et de les présenter à l'enregistrement, afin d'éviter des retards et d'éventuels problèmes;

b) Les États Membres transmettent de plus en plus les documents sous forme électronique, afin de faciliter leur enregistrement et publication, et fournissent une traduction des traités présentés dans des langues autres que les langues officielles de l'ONU.

Produits

8.49 Les produits de l'exercice 2008-2009 seront les suivants :

a) Autres activités de fond (budget ordinaire) :

i) Publications en série : numéros mensuels bilingues (anglais/français) du *Relevé des traités et accords internationaux enregistrés ou classés et inscrits auprès du Secrétariat* (ST/LEG/SER.A/...); *Traités multilatéraux déposés auprès du Secrétaire général*, état au 31 décembre 2007 (ST/LEG/SER.E/26) et au 31 décembre 2008 (ST/LEG/SER.E/27); établissement et composition de deux volumes de l'*Index cumulatif du Recueil des Traités* des Nations Unies en conjonction avec le *Recueil des Traités des Nations Unies*; publication *du Recueil des Traités* des Nations Unies; *Treaty Event Annual Focus Book*;

ii) Publications isolées : mise à jour du *Précis de la pratique du Secrétaire général en tant que dépositaire de traités multilatéraux* et du *Manuel des Traités* et du *Manuel des clauses finales*;

iii) Supports techniques : établissement automatisé de l'*Index cumulatif du Recueil des Traités* des Nations Unies à partir de la nouvelle base de données; ajout de documents (Art. 102 de la Charte); actualisation des données sur les traités au moyen des outils électroniques, y compris l'Internet (Art. 102 de la Charte); gestion des pages Web sur l'assistance technique en matière juridique, y compris l'annuaire interdépartemental et interinstitutions de l'assistance technique dans le domaine juridique et ses liens avec d'autres pages Web; gestion quotidienne d'une base de données générale rassemblant toutes les mesures relatives au dépôt des traités; traitement des volumes imprimés du *Recueil des Traités* des Nations Unies en vue de leur diffusion par la voie électronique, y compris sur l'Internet; publication interne des volumes du *Recueil des Traités* des Nations Unies;

iv) Promotion des instruments juridiques : garde de plus de 500 traités multilatéraux et instruments connexes pour lesquels le Secrétaire général exerce les fonctions de dépositaire conformément à leurs clauses finales pertinentes; notifications dépositaires relatives aux traités multilatéraux déposés auprès du Secrétaire général; établissement de copies certifiées conformes de traités multilatéraux à l'intention des gouvernements et des organisations intergouvernementales; documents et autres textes diffusés lors de manifestations publiques (avis et services juridiques de caractère général); envoi aux États Membres et aux gouvernements et organismes internationaux intéressés des notifications concernant environ 3 600 formalités conventionnelles pour l'exercice biennal, dont quelque 2 700 actes (signatures, ratifications, adhésions, successions et acceptations); diffusion d'éléments d'information sur l'état des traités multilatéraux conclus par des organisations intergouvernementales, des gouvernements, le Secrétariat, des organismes des Nations Unies et d'autres entités; communication aux États Membres, aux organisations intergouvernementales, au Secrétariat, aux organismes des Nations Unies et à d'autres entités d'éléments d'information sur l'état des instruments enregistrés (Art. 102 de la Charte); fourniture aux gouvernements, aux organisations intergouvernementales, aux services du Secrétariat et à d'autres entités de conseils juridiques sur tous les aspects du droit des traités, des fonctions de dépositaire et de la

pratique suivie en matière d'enregistrement et de publication; rectification des instruments, le cas échéant; enregistrement et traitement de quelque 2 000 traités, y compris leur analyse juridique et les formalités de suivi;

b) Coopération technique (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires) :

i) Services consultatifs : fourniture aux gouvernements, aux organisations intergouvernementales, aux services du Secrétariat et à d'autres entités de conseils juridiques sur tous les aspects du droit des traités, des fonctions de dépositaire et de la pratique en matière d'enregistrement et de publication;

(ii) Cours de formation, séminaires et ateliers : séminaires de formation (au Siège et dans les régions) sur les fonctions de dépositaire et la pratique suivie en matière d'enregistrement et de publication, à l'intention des missions permanentes et des conseillers juridiques des ministères des affaires étrangères, des organismes des Nations Unies et d'autres organisations apparentées.

Tableau 8.22

Ressources nécessaires : sous-programme 6

	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
Catégorie	*2006-2007*	*2008-2009 (avant actualisation des coûts)*	*2006-2007*	*2008-2009*
Budget ordinaire				
Postes	6 058,9	5 674,5	29	27
Autres objets de dépense	1 216,1	830,2	–	–
Total partiel	**7 275,0**	**6 504,7**	**29**	**27**
Fonds extrabudgétaires	–	–	–	–
Total	**7 275,0**	**6 504,7**	**29**	**27**

8.50 Le montant prévu (6 504 700 dollars), qui fait apparaître une diminution de 770 300 dollars, permettra de financer 27 postes et divers autres objets de dépense. La diminution des ressources prévues pour les postes (384 400 dollars) s'explique par a) le redéploiement de la Section des traités au Service administratif d'un poste P-4 dont le titulaire, fonctionnaire d'administration, augmentera la capacité de gestion du bureau; b) le redéploiement d'un poste d'assistant d'édition et de publication assistée par ordinateur [agent des services généraux (1re classe)], de la Section des traités à la Division de codification, dont le titulaire aidera à la diffusion électronique du *Recueil des sentences arbitrales internationales*; c) le redéploiement au futur Bureau du Secrétaire général adjoint d'un poste d'agent des services généraux (Autres classes) destiné à un assistant de secrétariat, compensé partiellement par le redéploiement, du Service administratif à la Section des traités, d'un poste P-3 destiné à un informaticien qui aidera à la publication assistée par ordinateur, à la publication en ligne, à l'analyse des données et à la programmation. La Section des traités améliore actuellement sa base de données afin de renforcer sa capacité de publication assistée par ordinateur pour toutes ses publications (*Recueil des Traités* des Nations Unies, *Index cumulatif*, *Relevé des traités*, *Traités multilatéraux déposés auprès du Secrétaire général*, et autres publications) et sa capacité d'établir pour ses clients des rapports sur l'état des traités. Cette base de données devenant toujours plus perfectionnée et complexe, il est essentiel qu'un informaticien P-3 veille à son entretien. Étant donné l'amélioration continue des méthodes de travail, le

redéploiement des postes de la Section des traités vers d'autres services ne devrait pas affecter son fonctionnement. La diminution des dépenses non affectées à des postes (385 900 dollars) s'explique principalement par la résorption du retard de publication accumulé à la Section des traités.

D. Appui au programme

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 2 003 500 dollars

8.51 Le Service administratif fournit au Bureau des affaires juridiques des services d'appui touchant à l'administration du personnel, aux questions budgétaires et financières, à la planification des ressources et à l'utilisation des services communs; il apporte également un appui administratif aux organes directeurs et à des réunions internationales, selon que de besoin.

Tableau 8.23

Ressources nécessaires : Appui au programme

	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
Catégorie	*2006-2007*	*2008-2009 (avant actualisation des coûts)*	*2006-2007*	*2008-2009*
Budget ordinaire				
Postes	1 481,2	1 272,5	7	6
Autres objets de dépense	574,2	731,0	–-	–
Total	2 055,4	2 003,5	7	6

8.52 Le montant prévu (2 003 500 dollars), qui fait apparaître une diminution de 51 900 dollars, permettra de financer six postes et autres objets de dépense. La diminution des ressources prévues pour les postes (208 700 dollars) s'explique par a) le redéploiement, du Service administratif à la Section des traités, d'un poste P-3 destiné à un informaticien qui aidera à la publication assistée par ordinateur et à la publication en ligne; b) le redéploiement d'un poste P-3 destiné à un juriste qui renforcera le futur Bureau du Secrétaire général adjoint; c) le redéploiement, de la Section des traités au Service administratif, d'un poste P-4 destiné à un fonctionnaire d'administration qui renforcera la capacité de gestion du Bureau des affaires juridiques, en particulier dans le domaine de la gestion des ressources humaines. Les redéploiements proposés sont le fruit de l'effort constant de rationalisation de l'organisation des tâches que le Bureau des affaires juridiques fait pour utiliser ses ressources au mieux. Cette diminution des ressources prévues pour les postes est en partie compensée par une augmentation des dépenses affectées aux services contractuels et aux frais généraux de fonctionnement, qui s'explique principalement par l'augmentation des frais de communication (vidéoconférences et téléphonie mobile) et de la contribution que le Département verse à la Division de l'informatique pour les services d'infrastructure et de maintenance destinés à soutenir son infrastructure informatique et ses dispositifs de raccordement.

État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle

Résumé de la recommandation	*Suite donnée à la recommandation*
Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/60/7 et Corr.1)	
Le Comité a encouragé à faire plus pour résorber l'arriéré de publication du *Recueil des traités* des Nations Unies et le ramener à des niveaux acceptables (par. III.22).	Le délai de publication a été ramené à un niveau normal de 12 à 15 mois.

Bureau des affaires juridiques
Organigramme et répartition des postes pour l'exercice 2008-2009

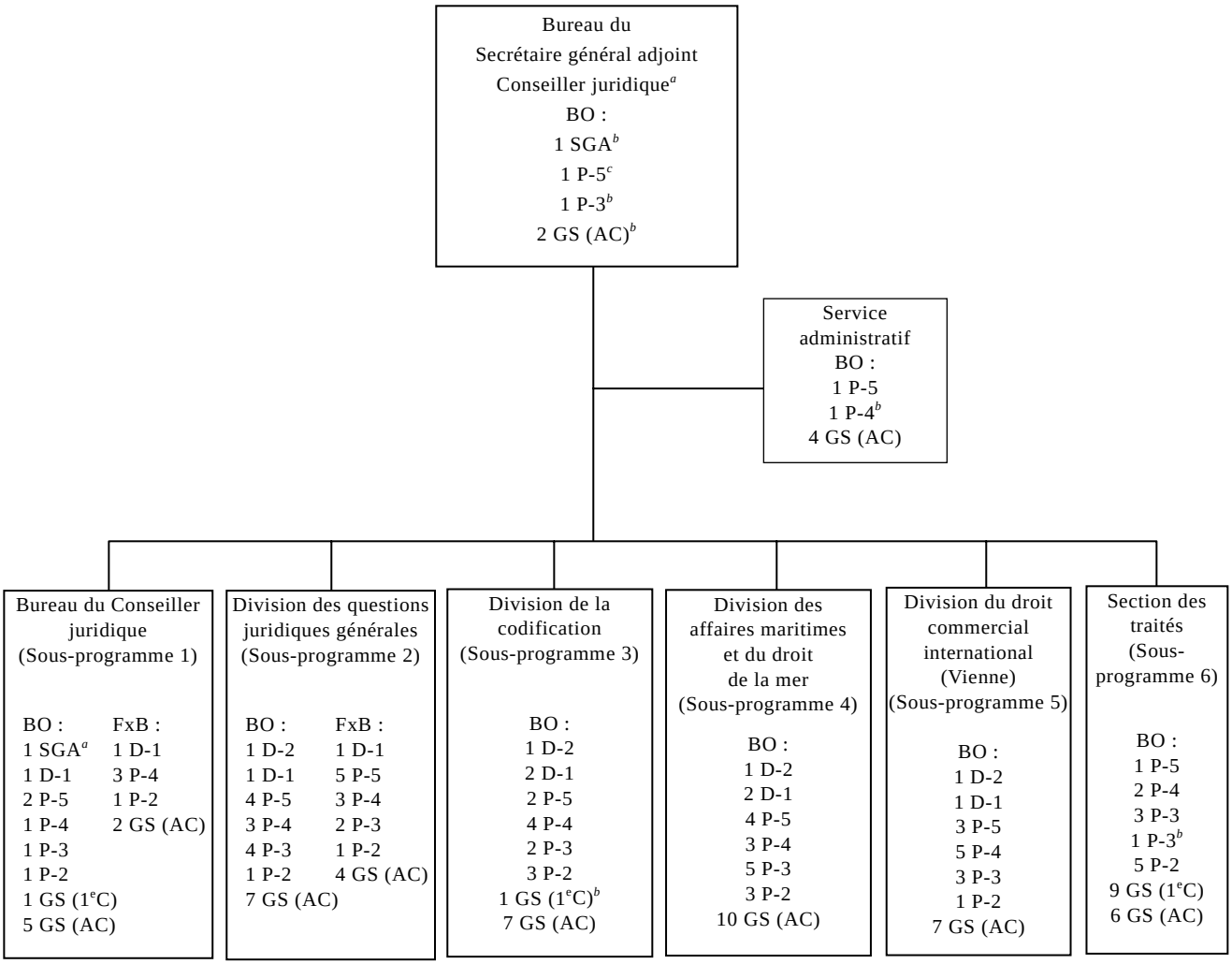

Abréviations : BO = budget ordinaire; FxB = fonds extrabudgétaires; GS = agent des services généraux; 1eC = 1re classe; AC = autres classes.

[a] Adjoint du Secrétaire général adjoint et chef du Bureau du Conseiller juridique.
[b] Poste reclassé ou déclassé.
[c] Nouveau poste.

Annexe

Produits de l'exercice 2006-2007 non reconduits en 2008-2009

Affaires juridiques			
A/60/6, paragraphe	*Produit*	*Quantité*	*Explication*
Développement progressif et codification du droit international			
8.38 a) i) b)	Comité spécial sur la portée de la protection juridique offerte par la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé	1	Comité supprimé
8.38 a) i) b)	Rapport du Comité spécial sur la portée de la protection juridique offerte par la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé	1	Comité supprimé
8.38 a) vi) b)	Rapport sur la responsabilité internationale pour les conséquences préjudiciables découlant d'activités qui ne sont pas interdites par le droit international	1	Rapport terminé
8.38 b) iii)	Bibliothèque audiovisuelle sur le droit international	1	Transférée à la Bibliothèque Dag Hammarskjöld
Droit de la mer et affaires maritimes			
8.43	Rapport biennal du Groupe mixte d'experts chargé d'étudier les aspects scientifiques de la protection du milieu marin		Après la réunion intersecrétariats concernant le Groupe d'experts, qui s'est tenue à Monaco le 24 février 2004 (et à laquelle la Division des affaires maritimes et du droit de la mer a participé), les travaux du Groupe se sont poursuivis par courrier, courrier électronique et téléphone. Il ne fallait donc plus établir de rapport
Total		**5**	